



PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

*DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DES MOYENS ET DE LA PERFORMANCE*

BUREAU DES MOYENS FINANCIERS ET GÉNÉRAUX

Pau, le 8 novembre 2017

LE REGISTRE ACCESSIBILITE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est à l'origine de la réglementation sur l'accessibilité des établissements et installations recevant du public.

Le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé, dit « AD AP », est une étape obligatoire pour tout établissement ne répondant pas aux exigences d'accessibilité actuelles.

Concernant les établissements de l'Etat situés dans la région Nouvelle-Aquitaine, l'agenda d'accessibilité programmée Etat « AD AP - Etat » a été déposé le 24 novembre 2015.

Le présent registre a été conçu pour décrire l'état d'accessibilité des installations de la sous-préfecture (ERP type W, 5^{ème} catégorie) au moyen d'une fiche d'identité descriptive qui est incluse ci-après dans ce registre.

Ce registre est mis à la disposition des usagers au point principal d'accueil accessible de la sous-préfecture de Bayonne, à savoir : Accueil général au rez de chaussée.